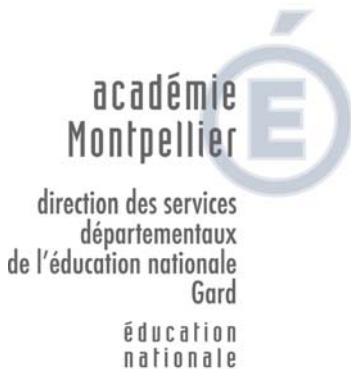


Nîmes, le 13 juillet 2017



L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale du Gard

à

Madame la Maire ou Monsieur le Maire

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Gard
58 rue Rouget de Lisle
30031 Nîmes Cedex

Madame, Monsieur,

Vous m'avez soumis, conjointement avec le(s) conseil(s) d'école, une proposition d'organisation du temps scolaire dans le cadre des modalités d'organisation sur 8 demi-journées prévues par le décret du 27 juin 2017.

Le décret précise les conditions dans lesquelles les dérogations peuvent être accordées : cohérence avec les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation, garantie de la régularité et de la continuité des temps d'apprentissage, prise en compte des élèves en situation de handicap, prise en compte de la globalité du temps de l'enfant.

Je vous rappelle qu'une modification des horaires scolaires ne peut être validée que sous réserve de l'accord de l'autorité organisatrice des transports scolaires compétente.

Après instruction de votre demande et avis de l'Inspecteur de circonscription, je vous informe que j'émet, sous l'autorité du recteur, un avis favorable sur votre demande de dérogation au cadre général pour les trois années à venir.
Cette organisation sera définitivement arrêtée après consultation du CDEN du 29 août prochain.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le recteur et par délégation
L'inspecteur d'académie



Laurent NOÉ